



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 6 mars 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 26 février 2026

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
Mme Léa MAI, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absents et excusés : M. Ady GOEBEL, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, conseillers

No.: 01/2026-5

Approbation d'un acte de vente de parcelles conclu entre la Commune de Biwer et Monsieur RECKINGER

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de vente n° 35/2026 dressé en date du 3 février 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Carlo RECKINGER, partie venderesse, d'autre part, portant sur la vente des parcelles inscrites au cadastre comme suit :

Commune de Biwer, section E de Hagelsdorf :

- numéro 86/1072, lieu-dit « auf dem Ahl », place voirie, contenant 66 centiares,
- numéro 218/1076, lieu-dit « Bierwisen », place voirie, contenant 27 centiares,
- numéro 265/1081, lieu-dit « am Zärens », place voirie, contenant 8 centiares,
- numéro 265/1082, lieu-dit « am Zärens », place voirie, contenant 51 centiares ;

Considérant que la vente s'inscrit dans un but d'utilité publique, à savoir le réaménagement de la rue ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver l'acte de vente n° 35/2026 dressé en date du 3 février 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur Carlo RECKINGER, partie venderesse, d'autre part, portant sur la vente des parcelles inscrites au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section E de Hagelsdorf :

- numéro 86/1072, lieu-dit « auf dem Ahl », place voirie, contenant 66 centiares,
- numéro 218/1076, lieu-dit « Bierwisen », place voirie, contenant 27 centiares,
- numéro 265/1081, lieu-dit « am Zärens », place voirie, contenant 8 centiares,
- numéro 265/1082, lieu-dit « am Zärens », place voirie, contenant 51 centiares.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 10 mars 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

